



TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE
DECLARATION DE SUPPORTS PUBLICITAIRES EXISTANTS
AU 1ER JANVIER 2019

Ville de Fort de France

Enseigne commerciale et adresse d'exploitation :

N° Siret :

Nom et Prénom du Responsable :

Raison sociale de l'entreprise :

Domicile /Siège social :

Téléphone 0596 / 0696

Fax :

E-mail :

Si vous détenez plusieurs établissements, veuillez renseigner une déclaration par établissement (en faisant autant de photocopies que nécessaires).

Date limite pour déposer votre déclaration :
1er mars 2019 pour les supports publicitaires existants au 1er janvier 2019

Déclaration à adresser à l'adresse suivante :
Ville de Fort de France
Bâtiment administratif - Rue Victor Sévère BP 646
97262 FORT DE FRANCE Cedex
ou à déposer au 2ème étage du Bâtiment administratif (Service Courrier)

TARIFS APPLICABLES (Séance du conseil Municipal en date du 2 Mai 2018 :

Table with 8 columns: Superficie (x), Enseignes (7m² ≤ x ≤ 12m², 12m² < x ≤ 50m², x > 50m²), Dispositifs publicitaires et Pré enseignes non numériques (x ≤ 50m², x > 50m²), Dispositifs publicitaires et Pré enseignes numériques (x ≤ 50m², x > 50m²), and Tarifs exercice 2018.

Je m'engage à porter sur cette déclaration tous les supports publicitaires existants au 1er janvier de l'année en cours (annexe n°1) et à déclarer toute installation ou suppression de supports publicitaires survenue en cours d'année, dans les deux (2) mois suivant cette création ou suppression (annexe n°2).

DATE :

CACHET et SIGNATURE :

A défaut de déclaration et conformément à l'article L2333-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le redevable s'expose à une taxation d'office à la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (T.L.P.E.) et une amende peut lui être infligée.

